



51° Grand Prix de l'Armistice



MAGIC MARINE



Lac de Carcans -Maubuisson
Cercle de Voile de Bordeaux
51° Grand Prix de l'Armistice



NATIONAL AFCCA CLASSE A

Grade 4

21 – 24 octobre 2020

AVIS DE COURSE



*Le 51° Grand Prix de l'Armistice est le support du
National AFCCA Classe A*

Préambule :

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Les moyens digitaux seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1.a.

Les coureurs pourront trouver l'avis de course et les Instructions de course en cliquant sur le lien :

<https://cerclevoilebordeaux.com/regater-sur-le-plus-grand-lac-de-france-pres-de-bordeaux/>

Les coureurs pourront trouver les informations sur la régates (ordre d'arrivée, classement général....) en cliquant sur le lien

<https://urlr.me/tTzK5> ou sur le lien précédent puis sur "résultats des régates"



La mention [DP] dans une règle de l'avis de course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. Règles

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les règles de l'international A-Division Catamaran Association
- 1.3 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.4 Les règlements fédéraux,
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. Publicité de l'épreuve [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Règlementation Word Sailing 20.9.2 s'applique ([voir texte](#))

3. Admissibilité et inscription

3.1 National AFCCA Classe A : Le National AFCCA Classe A 2020 est ouvert à tous les membres à jour de leur cotisation à l'Association Française de Catamarans Classe A. (AFCCA) et aux étrangers membres de leur Association Nationale.

3.2 Les inscriptions se feront uniquement en ligne sur le lien :

<https://cerclevoilebordeaux.com/regater-sur-le-plus-grand-lac-de-france-pres-de-bordeaux/>

La confirmation des inscriptions se fera au CVBCM le 21 octobre 2020 de 9h00 à 12h00.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention "compétition" valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
- ou leur licence ClubFFVoile mention "adhésion" ou "pratique" accompagnée d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- le certificat de jauge le cas échéant,
- une autorisation parentale pour les mineurs,
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

3.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Le certificat de jauge le cas échéant.

4. Droits à payer

Classes	Tarif jusqu'au 10/10/2020	Tarif à partir du 11/10/2020
CLASSE A	72 euros	92 euros



5. Programme

5.1 Programme

Date	Programme	Heure
21/10/20	Confirmation des inscriptions	9:00 - 12:00
21/10/20	1 ^{er} signal d'avertissement	14:00
22/10/20	1 ^{er} signal d'avertissement	11:00
23/10/20	1 ^{er} signal d'avertissement	11:00
24/10/20	1 ^{er} signal d'avertissement	11:00

Si la régata n'a pas pu être validée, il n'y aura pas d'heure limite le dernier jour ; sinon aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h.

6. Jauge

Les bateaux devront être **en conformité** avec les règles de jauge de leur classe

7. Instructions de Course

Les Instructions de Course seront mises en ligne sur le site du club.

<https://cerclevoilebordeaux.com/regater-sur-le-plus-grand-lac-de-france-pres-de-bordeaux/>

8. Les parcours

Les parcours seront de type construit.

9. Classements

3 courses doivent être validées pour valider la compétition

10. Communication (DP)

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. Prix

National AFCCA Classe A

Le classement Open est le seul classement officiel

Un prix sera attribué aux trois premiers du classement Open.

Un prix sera attribué
au premier junior (-30 ans) Open
au premier Grand Master (+60 ans)
au premier du classement classique

Pour information : le classement Classique sera établi par extraction du classement Open avec re-calculation des points.

12. Décision de courir

La décision d'un concurrent de participer à une course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).



13. Droit d'utiliser le nom et l'apparence

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice, la FFVoile et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelques moments que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuel, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « 51^{ème} Grand Prix de l'Armistice, National ClasseA », à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

14. Informations complémentaires :

14.1 Chaque participant est parfaitement conscient :

- o des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports,

- o du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,

- o que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,

- o que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19

- o que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants. »

14.2 Un bateau qui a un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement abandonner la course sous peine de disqualification sans instruction.

15. Informations complémentaires :

Inscription UNIQUEMENT en ligne sur :

<https://cerclevoilebordeaux.com/regater-sur-le-plus-grand-lac-de-france-pres-de-bordeaux/>

Pour tout renseignement : Christophe RICHARD voilecvbcm@gmail.com

En raison des consignes sanitaires de distanciation, le club n'est pas en mesure d'organiser ni un repas coureur et accompagnateurs ni la soirée des régions comme les années précédentes



ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES
FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020
translated for foreign competitors

RRS 25 FFVoile Prescription (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application

RRS 64.3 FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67 FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70.5 FFVoile Prescription (*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78.1 FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3 FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88 FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b))

RRS 91(b) FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp